

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, MARDI 26 JUIN 2018, 20.00 HEURES, AULA DE L'ECOLE

Président : M. Nicolas LOVY, Président des assemblées communales

Secrétaire : Mme Laura RICH, Secrétaire communale

Scrutateurs : Mme Rachel LECHENNE et M. Roland TSCHUMY

REGISTRE DES ELECTEURS

34 ayants droit étaient présents.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information sur le projet de plan spécial Ruisseau de Châtillon.
3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2017
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires
 - b) Approuver les comptes
4. Prendre connaissance du décompte de consolidation partielle du crédit de construction destiné à l'acquisition de terrains secteur Penesse-Sud.
5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Loïc Gaudichon.
6. Divers et informations.

Ouverture

M. le Président Nicolas Lovy, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 23 du 13 juin 2018 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Bernard Studer, géomètre officiel du bureau Rolf Eschmann SA
- M. François Gerber, directeur du bureau Biotec Biologie appliqué SA
- Mme Christine Meier

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir Mme Rachel Léchenne et M. Roland Tschumy.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 8 mai 2018 est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, Mme Laura Rich. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet.

2. Information sur le projet de plan spécial Ruisseau de Châtillon.

Rapporteur : Mme Christine Gygax, conseillère communale

Bureau Biotec : M. François Gerber, directeur / Bureau Rolf Eschmann : M. Bernard Studer, géomètre officiel

Mme Christine Gygax prend la parole et présente l'entrée en matière. Depuis l'année passée, le bureau Biotec et la commune travaillent sur le projet, en collaboration avec BKW, qui participe par le fonds écologique.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

La parole est donnée à M. François Gerber, qui présente le projet de l'ouvrage et du plan spécial.

En 2016, la commune de Courtételle et l'Office de l'environnement ont validé le plan d'entretien des cours d'eau établi par Biotec ; il indiquait de graves dysfonctionnements sur le ruisseau de Châtillon.

Fin 2016, le fonds écologique de BKW s'est approché de Biotec pour trouver un projet cours d'eau à forte valeur biologique à développer sur le territoire jurassien.

Début 2017, le choix s'est arrêté sur le ruisseau de Châtillon parmi les 6 projets proposés.

L'état actuel montre un très mauvais état des berges, un mur sous cavé (risque d'effondrement), des seuils infranchissables pour les poissons ainsi qu'une faune et flore locales peu intéressantes.

L'avant-projet a été présenté à tous les propriétaires puis au comité du fonds écologique. Il a été présenté en séance d'information à la population. Le projet de l'ouvrage a été exposé aux propriétaires riverains.

Les secteurs sont travaillés de différentes manières, soit : revitalisation complète, amélioration du transit piscicole et amélioration morphologique du lit.

La passerelle actuelle sera démontée et remplacée par une nouvelle, en bois.

La création d'une marre (de profondeur faible) est prévue dans la zone de prairie. Un système de vidange sera mis en place, par soucis de dérangements, notamment les moustiques et les batraciens. Il s'agit d'une adaptation par rapport à l'avant-projet.

Estimation des coûts

Le total des coûts, incluant les travaux y compris la parcelle ainsi que les honoraires, se monte à 1 million de francs. La répartition des coûts se présente comme suit :

Etat	35%
BKW	30%
Commune	20%
Autres	15%

La parole est cédée à M. Bernard Studer. Il explique les objectifs de la conception directrice du développement du territoire et du plan directeur cantonal.

Procédure :

- Présentation de l'avant-projet aux propriétaires fonciers concernés
- Présentation du projet de plan spécial en assemblée communale
- Examen préalable du SDT
- Mise au net
- Dépôt public de 30 jours
- Séance de conciliation par la commune en première instance
- Adoption par l'organe communal compétent
- Approbation par le Service du développement territorial et l'Office de l'environnement

M. François Gerber présente le calendrier et précise que la réalisation des travaux débutera au plus tôt en automne 2019, la durée des travaux est estimée à 6 mois.

M. le Président remercie MM. François Gerber et Bernard Studer pour les présentations documentées, les plans pourront être consultés en fin d'assemblée.

Discussion :

Mme J. R. : souhaite un complément d'information, pourquoi une telle largeur de passerelle ?

Cette dimension est prévue afin qu'un véhicule d'entretien puisse passer. Une largeur de 2 à 2.50 m permettrait une certaine aisance.

3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2017

Rapporteur : M. Jean-Ulrich Furrer, conseiller communal et M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

M. Jean-Ulrich Furrer présente les comptes 2017, en débutant par une présentation brève de la situation de Courtételle.

Situation financière de Courtételle

Nombre d'habitants	2'540 personnes
Dettes	10'000'000.-
Dettes par habitant	4'000.-
Remboursement annuel	450'000.-
Possibilité d'investir sans emprunter	700'000.- (marge d'autofinancement)
Investissements nets 2017 (sans les services)	1'400'000.-
Impôts 2017	6'500'000.- (après déduction de la rép. des frais)
Dépenses instruction + social	5'000'000.-
Autres dépenses	1'500'000.- (administration, remb. dettes, travaux)

Le résultat est meilleur que prévu au budget, dont environ la moitié imputable aux revenus (taxes sur les donations et gains en capital) et la moitié à des réductions de charges (œuvres sociales, administration générale).

L'exercice 2017 boucle avec un bénéfice de Fr. 21'309.-, après dépréciation d'un montant de Fr. 81'515.- et une provision de Fr. 200'000.- pour l'appel d'offre de la halle de gymnastique.

L'écart favorable provient de recettes fiscales supérieures aux prévisions et de charges inférieures aux prévisions. Globalement, les charges sont conformes au budget et stables par rapport à 2016.

Récapitulation du compte de fonctionnement :

Rubrique	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Evolution
Autorités, administration générale	-625'843	-699'940	-648'888	→
Travaux publics	-268'660	-205'940	-197'931	↗
Affaires juridiques, police, affaires militaires, ...	-18'680	-19'125	-18'887	→
Hygiène publique	-255	-300	-257	→
Instruction, formation, culture, sports	-3'354'785	-3'430'360	-3'282'563	→
Action sociale	-1'590'889	-1'768'300	-1'655'627	→
Economie publique	-74'591	-68'435	-107'517	↘
Finances	-548'342	-283'820	-664'778	→
Impositions	6'511'141	6'327'000	6'727'942	→
Total	21'309	-149'220	151'495	→

La marge d'autofinancement est positive et se monte à Fr. 697'000.-, pour l'année 2017.

Concernant la part relative des charges, plus de la moitié correspond à l'instruction, la formation, la culture et le sport (53.4%) ; avec celle de l'action sociale, elles représentent 78.7% du total.

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques représentent ensemble 74% du total des différents impôts.

Services communaux et bourgeoisie

Rubrique	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Evolution
Enlèvement des déchets	179'100	177'800	176'700	→
Inhumations	11'000	19'500	15'800	→
Service d'incendie et de secours	141'800	125'100	111'000	↗
Canalisations et installations d'épuration	341'700	338'000	290'500	↗
Service des eaux	747'700	711'500	648'700	↗
Service du gaz	393'900	493'000	471'900	↘
Total	1'815'200	1'765'700	1'714'600	↗

Bourgeoisie	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Evolution
Total	-23'100	-27'200	-10'300	↘
Forêts uniquement (2017: -10'400)	-40'400	-48'900	-20'900	↘

Comptes d'investissement :

Le montant total est de Fr. 731'300.- avec les services communaux. Le montant net est de Fr. 1'400'400.- sans les services communaux. Le degré d'autofinancement est de 49.79%.

Halle de gymnastique : Le projet est inclus dans la planification financière des investissements du canton couvrant la période 2017-2021. Il est au bénéfice d'une provision de Fr. 850'000.- pour les travaux et de Fr. 200'000.- pour le concours d'architecture.

Les principaux investissements sont l'aménagement de la porte d'entrée de Châtillon, la réfection de la rue des Condemennes, l'assainissement de la salle de spectacles et la réfection du bâtiment du Tennis.

Bilan au 31.12.2017 :

Montant total	17'165'000
Fortune nette	2'709'000
Dettes à moyen et long terme	10'641'000

Bourgeoisie :

La situation déficitaire est liée à l'exploitation forestière, dont les revenus ne couvrent plus les charges.

L'excédent de charges est de Fr. 12'700.-, pour des charges de Fr. 168'100.- et des revenus de Fr. 155'400.- Cette situation s'explique par la situation déficitaire de l'exploitation forestière (Fr. 30'030.-).

Les comptes présentent une augmentation du déficit par rapport à 2016 mais une nette amélioration par rapport au budget 2017.

Bilan :

Total	1'596'000
Fortune nette	1'251'000

a) Ratifier les dépassements budgétaires

Explications:

M. Jean-Claude Jolidon annonce 3 dépassements de crédits :

0111.319.00 : Diverses factures liées au crédit du Conseil communal

Budget 2017	15'000.—
Comptes 2017	34'928.30

Ce dépassement est notamment dû à : déficit du Festival Zig-Zag-Zoug pour Fr. 5'890.30 ; évaluation postes administratifs pour Fr. 3'980.- ; Musicavenir don-soutien pour 25^{ème} anniversaire Fr. 2'500.- ; cadeau et collation pour Maire et conseillers sortants Fr. 4'880.90.

0240.318.00 : Assainissement de la décharge aux Chenevières

Budget 2017	5'000.—
Comptes 2017	50'573.85

Ce dépassement est dû à l'assainissement d'une décharge « sauvage » à proximité du ruisseau des Chenevières pour Fr. 49'804.85 (évacuation de terres polluées au SEOD, honoraires pour études et revitalisation du ruisseau).

0513.314.00 : Augmentation des frais d'amélioration du Centre sportif

Budget 2017	51'000.—
Comptes 2017	65'741.75

Ce dépassement est dû à la réfection de la buvette du Centre sportif. En effet, une dépense de Fr. 15'200.- pour les chaises et les tables aurait dû être prise en compte dans le crédit de construction.

Discussion : elle n'est pas utilisée

Décision : L'assemblée communale approuve à l'unanimité les dépassements budgétaires.

b) Approuver les comptes

M. Jean-Claude Jolidon passe en revue les comptes principaux où la différence est significative par rapport au budget.

La fortune nette est de Fr. 1'412'486.15.

Discussion :

M. A. F. : demande si un minimum est exigé au niveau du fonds des digues, est-ce une obligation ?

Non, il est libre.

BOURGEOISIE

Concernant les comptes de la bourgeoisie, il y a un excédent de charge de Fr. 12'734.70 en 2017.

Bilan de la bourgeoisie

Déficit	30'029.65
---------	-----------

M. le Président remercie M. Jean-Claude Jolidon pour présentation complète des comptes et ouvre la discussion.

Discussion :

Mme C. M. : demande qui est propriétaire de la petite forêt du Mergé ?

Il s'agit de 3 propriétaires, dont l'un est la bourgeoisie et les deux autres des privés.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte les comptes de la municipalité et de la bourgeoisie de l'exercice 2017 à l'unanimité.

4. Prendre connaissance du décompte de consolidation partielle du crédit de construction destiné à l'acquisition de terrains secteur Penesse-Sud.

Rapporteur : M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal

Plusieurs surfaces ont été achetées afin d'agrandir la zone à bâtir. Il est nécessaire de procéder à des amortissements. Ils figurent dans le crédit de Fr. 1'600'000.-, destiné à l'acquisition de terrains, qui a été voté aux urnes le 24 novembre 2013.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Le Conseil communal s'est approché de propriétaires pour acquérir 7 parcelles fin 2016.

Il s'agit des feuillets n° 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072 et 3073 du ban de Courtételle.

8'040 m ² à Fr. 50.-	402'000.—
Divers frais d'actes notariés	17'213.35
Total	419'213.35

Discussion : elle n'est pas utilisée

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité la consolidation partielle du crédit de construction.

5. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Loïc Gaudichon.

Rapporteur : M. Roger Sanglard, Maire

Monsieur Loïc Gaudichon a déposé le 9 août 2017, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal.

Le 24 avril 2018, il est auditionné par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de M. Loïc Gaudichon.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Au nom du Conseil communal, je vous propose d'accepter la demande de M. Loïc Gaudichon, de lui octroyer le droit de cité communal et de fixer l'émolument à Fr 100.-.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Loïc Gaudichon. Il est félicité sous les applaudissements de l'assistance.

6. Divers et informations.

Discussion :

M. J.-L. C. : tient à remercier toutes celles et ceux qui ont participé au SlowUp, journée qui était parfaitement organisée.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée et remercie sincèrement la population pour sa participation et souhaite une belle soirée à chacune et à chacun.

La séance est levée à 21.15 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

N. Lovy

L. Rich